

MAITRE DE L'OUVRAGE
CERCLE MIXTE
GENDARMERIE DE DIJON

REHABILITATION BATIMENT HOTELLERIE

30 boulevard
Maréchal Joffre
21000 Dijon

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot 05 : Carrelage Faïences

Maitrise d'œuvre

BFC AMO

28 Rempart Saint Vincent
71100 Chalon sur Saône
Tel : 06 61 91 87 71

@mail : contact@bfcamo.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.....	3
PREAMBULE.....	3
DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCES.....	3
CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	3
QUALITE DES MATERIAUX.....	3
STOCKAGE.....	4
ECHANTILLON.....	4
RECEPTION DES SUPPORTS - PREPARATIONS.....	4
MISE EN OEUVRE.....	4
ASPECT ET TOLERANCE DES OUVRAGES FINIS.....	5
PROTECTIONS.....	5
NETTOYAGE.....	5
2 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES.....	6
2.1 <i>CARRELAGE - FAIENCES</i>	6
2.1.1 Enduit de lissage.....	6
2.1.2 Carrelage grès dim. 297 x 597 – Pose collée.....	6
2.1.3 Plinthes carrelage de même fabrication que le carrelage.....	6
2.1.4 Cornière d’arrêt de carrelage en aluminium.....	7
2.1.5 Sous couche de protection à l’eau sous faïence :.....	7
2.1.6 Faïence murale – Dim 97 x 297 mm.....	7

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

PREAMBULE

L'Entrepreneur devra prévoir dans son marché tous les travaux nécessaires pour assurer le parfait et complet achèvement des ouvrages, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix de son marché pour raison d'omission ou d'erreur dans les pièces du dossier.

Les prescriptions communes du lot 00 « CLAUSES COMMUNES TOUS CORPS D'ETAT » sont réputées intégrées dans le présent CCTP.

DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCES

Les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'art et plus particulièrement en conformité avec la réglementation administrative et les documents techniques en vigueur, notamment (liste non limitative) :

- D.T.U. en vigueur à la date de la consultation et Cahier des Charges et des Clauses spéciales (C.C.C.S.) propres aux ouvrages du présent lot.
- Normes Françaises et européennes homologuées (NF)
- Fascicules du CCTG Travaux applicables aux travaux de marché publics de travaux de génie civil
- Agréments et avis techniques du C.S.T.B en cours de validité
- Cahiers des Prescriptions Techniques du CSTB
- Code du Travail (Titre 3 : hygiène, sécurité et conditions de travail) et décret du 14 novembre 1988.
- Code de la construction et de l'habitation
- Règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié, relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public
- Réglementation thermique
- Règles CM 66 additif 80
- Règles neige et vents suivant NV 65 « vent » modifiées 99 et « neige » modifiées 2000
- Règles parasismiques
- Code du Travail (Titre 3 : hygiène, sécurité et conditions de travail) et décret du 14 novembre 1988.
- Dispositions générales des articles R123-1 à R123-55 du Code de la Construction
- L'ensemble des réglementations, documents généraux, règles de calculs, lois du REEF

CONSISTANCE DES TRAVAUX

La prestation de l'entreprise comprend la fourniture, la manutention et la pose de tous les éléments définis et décrits dans le présent C.C.T.P.

Les travaux comprennent notamment :

- La mise en œuvre des carrelages, avec les coupes, découpes, entailles, chutes, arasements
- Toutes les découpes et travaux de finition autour des différents équipements tels que : appareils sanitaires, tuyauteries, gaines, interrupteurs, miroirs, appliques, etc..., au sol comme en parois,
- Les joints d'étanchéité mastic silicone blanc autour des appareils sanitaires,
- La fourniture et la pose de tous les accessoires permettant une parfaite finition des ouvrages,
- Les protections nécessaires pendant et après la pose jusqu'à la réception des ouvrages,
- Les études, plans d'appareillage et calepinages des revêtements horizontaux et verticaux,
- La fourniture et la mise en place des joints de fractionnement, joints de dilatation et joints périphériques suivant calepinage à soumettre au Maître d'Œuvre,
- L'enlèvement hors du chantier de tous déchets ou gravois résultant des travaux du présent lot,
- La fourniture de tous les échantillons demandés par le Maître d'Œuvre pour fixer son choix,
- Les lits de sable et couches de désolidarisation dont les D.T.U. imposent la mise en œuvre,
- La fourniture et la pose des accessoires métalliques incorporés dans les revêtements du présent lot, dans les limites fixées au présent document (cornières d'angles, renforts et protections métalliques),
- La désolidarisation du revêtement et du support dans les limites fixées au présent document,
- Le nettoyage après pose des revêtements du présent lot à l'exclusion des nettoyages avant réception.

QUALITE DES MATERIAUX

D'une façon générale, tous les matériaux employés seront neufs et exempts de défaut visible ou caché.

Le conditionnement des produits permettra une identification rapide et aisée des produits stockés sur le chantier.

Les matériaux employés seront en tout point conformes aux normes en vigueur notamment (liste non limitative) : Pour les grès cérame fin vitrifié émaillé et non émaillé :

- NF P 61.101 - Définition, classification, caractéristiques et marquage
- NF P 61.405 - Carreaux de grès cérame fin vitrifié, classe BI.

Les colles seront titulaires d'un avis technique favorable en cour de validité du C.S.T.B. Les joints mastic silicone élastomères seront titulaire du label SNJF.

STOCKAGE

Les ouvrages pourront être stockés sur le chantier dans un endroit à définir avec le Maître d'Œuvre. Cet endroit sera à l'abri des intempéries et devra être parfaitement sec et bien ventilé.

Le stockage sera réalisé de façon à éviter toutes déformations ou dégradations des matériaux entreposés.

Les matériaux et matériels stockés par l'entreprise du présent lot ne devront en aucun cas dépasser la charge admissible sur les structures porteuses.

Les lieux de stockage seront choisis après consultation du Maître d'Œuvre.

L'entrepreneur veillera tout particulièrement à utiliser des conditionnements adaptés à la taille du chantier pour tous les produits dangereux, nocifs ou inflammables (colles, diluants, détergents, produits chimiques divers, etc....).

ECHANTILLON

L'Entrepreneur du présent lot présentera tous les échantillons que lui réclamera le Maître d'Œuvre dans la limite des matériaux prévus dans son lot.

Sur chaque échantillon fourni, devront apparaître clairement :

- La marque et la référence du produit
- Sa nature (grès cérame, grès pressé, faïence, etc....)
- Son choix,
- Son classement UPEC ou l'équivalence européenne
- Son coloris avec sa référence.

La passation des commandes n'intervient qu'après accord du Maître d'Œuvre sur les matériaux présentés. Les échantillons restent à la disposition du Maître d'Œuvre jusqu'à l'achèvement des travaux.

Les frais afférents à la réalisation de ces échantillons sont à la charge de l'entrepreneur du présent lot .

RECEPTION DES SUPPORTS - PREPARATIONS

Les revêtements seront posés sur des supports ayant atteint une bonne maturité.

Les temps de séchage et de prise des bétons, mortiers et enduits seront respectés afin de ne pas emprisonner l'humidité derrière les céramiques, ce qui risquerait à terme de provoquer le décollement de celles-ci.

L'entrepreneur du présent lot doit le nettoyage des supports avant d'entreprendre ses propres travaux.

MISE EN OEUVRE

Avant pose de ses propres ouvrages, l'entreprise réceptionnera les supports.

Si ces derniers présentaient des défauts, l'entreprise en informerait le Maître d'Œuvre.

En aucun cas, l'entreprise ne pourra contester un support après pose de ses revêtements.

La mise en œuvre des revêtements céramique (au sol et aux murs) sera en tout point conforme aux prescriptions des documents suivants (liste non limitative) :

- DTU 52.1 (pose scellée)
- DTU 52.2 (pose collée)
- CPT sols grands formats,
- CPT sols P4/P4S – Travaux neufs
- CPT sols P4/P4S – travaux rénovation
- CPT pose collée de carrelage sur chape de calcium- Travaux neufs

2 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES

2.1 CARRELAGE - FAIENCES

2.1.1 Enduit de lissage

Enduit de lissage du sol sur dallage béton existant, comprenant :

- Préparation du support, élimination de toutes aspérités, nettoyage, dépoussiérage
- Exécution d'un enduit mince de lissage, compatible avec le classement UPEC demandé en fonction des locaux.
Epaisseur mini :
 - o 1 mm en locaux classés P2
 - o 3 mm en locaux classés P3, P4 et P4s

Mise en œuvre suivant préconisations du fabricant et avis technique. Finition soignée lisse pour recevoir le carrelage collé.

Localisation :

Salles de bains des chambres 1 à 5 ;

2.1.2 Carrelage grès dim. 297 x 597 – Pose collée

Fourniture et pose de revêtement de sol céramique comprenant :

- Préparation du support, dépoussiérage.
- Pose collée au mortier colle bénéficiant d'un avis technique favorable du CSTB, de classe minimale correspondant à la nature du support. Les cavités de la natte DITRA devront être remplies.
- Le mortier colle doit bénéficier d'un certificat « CERTIFIE CSTB » attestant que le produit présente les caractéristiques adaptées à l'emploi sur le support concerné et être conforme à la norme NF EN 12004.
- Toutes sujétions pour mise en œuvre de grands carreaux formats.
- Jointoiement entre carreaux et à la périphérie des pièces au coulis de ciment Portland CEM I ou CEM II ou mortier de joint formulé prêt à gâcher teinté dans la masse, teinte au choix du Maître d'œuvre
- Traitement des joints de fractionnement par profilés rigide avec zone centrale souple résilient, type JOINTODAL des Ets COUVRANEUF ou équivalent.
- Protection des ouvrages contre les chocs et les rayures pendant les travaux jusqu'à la date de leur réception

Carrelage de premier choix avec certificat de classement du fabricant, suivant le choix du Maître d'Œuvre dans la gamme du fabricant retenu.

Compris coupes, chutes et entailles, tous raccords.

Caractéristiques du revêtement :

Nature : Grès cérame

Référence : GLADE BRANCO de PAVIGRES ou produit techniquement et esthétiquement équivalent

Dimensions : 297 x 597 mm.

Epaisseur : 9.2 mm

UPEC : U4P4E3C2

Teinte : au choix du Maître d'Œuvre dans toute la gamme du fabricant.

Localisation :

Salles de bains des chambres 1 à 5 ;

2.1.3 Plinthes carrelage de même fabrication que le carrelage

Fourniture et pose de plinthes droites en carreaux de dimensions et référence identiques au revêtement de sol de l'article ci-avant.

Pose à la colle, compris coupes.

Jointoiement coulés au ciment teinté entre plinthes

Teinte au choix de l'architecte.

Joint mastic silicone qualité sanitaire extrudé, bourré, lissé soigné entre sol carrelé et pied de plinthes périphérique.

Localisation :

Périphérie des pièces carrelées

2.1.4 Cornière d'arrêt de carrelage en aluminium

Fourniture et pose d'un profil cornière d'arrêt de carrelage de type SCHIENE de SCHULTER ou équivalent, hauteur du profil adapté au carrelage, mise en place à la colle avant le carrelage, compris coupes d'onglets dans les angles et toutes sujétions.

Localisation :

Passage de porte des salles de bains

2.1.5 Sous couche de protection à l'eau sous faïence :

Fourniture et pose d'une sous couche de protection à l'eau sous revêtement céramique, émulsion en phase aqueuse de hauts polymères, charges minérales, adjuvants spécifiques, type CERMICRYL des Ets DESVRES ou équivalent, comprenant :

- Préparation du support, nettoyage, dépoussiérage
- Application du primaire à base de résines synthétiques en passes croisées
- Traitement des points singuliers (angles, raccords sol murs, etc...) avec la bande d'armature AR12 collée et marouflée.

Localisation :

Suivant plans : sur paroi support de faïence définie ci-après

2.1.6 Faïence murale – Dim 97 x 297 mm

Fourniture et pose de revêtement mural en carreaux de faïence comprenant :

- Nettoyage et préparation des supports,
- Pose à la colle préconisée par le fabricant, titulaire d'un avis technique favorable du CSTB
- Le mortier colle doit bénéficier d'un certificat « CERTIFIE CSTB » attestant que le produit présente les caractéristiques adaptées à l'emploi sur le support concerné.
- Baguettes d'angles en aluminium, en rives de revêtements, pose collée
- Réalisation des joints entre carreaux au coulis de ciment Portland CPA CEMI, ou mortier pour joint traditionnel pour joints teinté dans la masse,

Compris joints mastic silicone blanc extrudé, bourré, lissé soigné en périphérie des appareils sanitaires. Compris toutes coupes, entailles, découpes.

Mise en œuvre conforme au DTU 52.2 (NF P 61-204 : pose collée des revêtements céramiques et assimilés – pierres naturelles).

Caractéristiques du revêtement :

Nature : grès émaillé

Références : UNI MATT de chez PAVIGRES ou produit techniquement et esthétiquement équivalent Dimensions : 97 x 297 mm

Epaisseur : 7.2 mm

Teinte : au choix du Maître d'Œuvre dans toute la gamme du fabricant. Nettoyage des revêtements en fin d'intervention.

Localisation :

Dans les salles d'eau au droit de la douche sur une hauteur de 2.40m et des WC suspendus sur une hauteur de 1.20m.